

Note 3

L'impasse budgétaire : entre déficit et opacité

« **Le failli ne peut gérer sa faillite** »
(Parole du Hirak)

Avertissement :

Cette note est la troisième d'une série qui traite des questions économiques et sociales de l'Algérie aujourd'hui. [La première note](#) introductive soulève des questions de méthode et de politique. [La deuxième](#) expose la crise multiple qui affecte notre pays aujourd'hui.

A travers cet ensemble de notes, je souhaite apporter ma lecture de ces faits, de leurs liens étroits, voire déterminants, avec les faits politiques.

Ce travail de déchiffrement et de décryptage s'inscrit clairement et explicitement dans le cadre du Hirak. Il n'est donc pas neutre, si tant est qu'on puisse l'être sur ce type de sujets.

Il ambitionne, en puisant dans mon expérience pédagogique et de recherches, de contribuer à éclairer sur ces sujets les citoyens mobilisés et à montrer les enjeux qu'ils sous-tendent.

En l'absence de toute vision économique stratégique, seule l'analyse budgétaire peut servir à une certaine lisibilité de la situation économique et sociale. D'autant plus que le budget joue un rôle essentiel dans l'organisation et le fonctionnement de l'Etat et de la société. Or l'impasse budgétaire est là, bien réelle. Elle est même dramatique pour notre pays quand on observe les chiffres officiels (les seuls disponibles) qui font ressortir des déficits qui se creusent sans perspectives de maîtrise et encore moins de leur résorption. La première partie de cette note fera ressortir l'ampleur des déficits publics. L'insuffisance des recettes et leur caractère aléatoire feront l'objet de la deuxième partie. La dernière partie traitera de la gestion prédatrice des finances publiques et du manque de transparence dans cette gestion

L'ampleur du déficit budgétaire

Dans la plupart des analyses produites par les institutions internationales (FMI et BM), les divers experts et les observateurs de la scène économique algérienne revient cette litanie sur l'ampleur des déficits publics et de leur aggravation attendue. Les déséquilibres budgétaires sont effectivement bien réels depuis 2015. Ils sont devenus au fil des exercices particulièrement contraignants, voire périlleux, a contrario de ce qu'affirmait le président désigné l'été dernier¹.

L'équation budgétaire est, en effet, particulièrement ardue : comment, en effet, concilier, pour le budget de 2021, entre les dépenses programmées (8113,3 milliards de dinars [63 milliards \$ avec une parité de 1 \$ pour 128,70 DA]) et les ressources attendues (5328,5 [41,40 milliards \$], dans le meilleur des cas), soit un manque de 2784,8 milliards de dinars [21,6 milliards \$], l'équivalent de la quasi-totalité des recettes pétrolières (23,21 milliards \$) attendues pour 2021. En suivant la logique propre des pouvoirs publics et de leurs experts, il est difficile de percevoir ou même d'envisager comment ces déficits, d'un niveau insoutenable, seront financés au cours des prochaines années. Et mis à part les formules récurrentes et sans efficacité à ce jour, le pouvoir exécutif semble désarmé².

Je ne partage pas l'explication de ces faits par une sorte de comportement dépensier atavique des pouvoirs publics. Il faut, à mon avis, rechercher et analyser les raisons historiques profondes des niveaux des dépenses publiques et, plus encore, de la place et du rôle que le pouvoir d'Etat s'est donné dans l'organisation économique et

¹ Pour le Chef de l'Etat, il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure car dit-il : «Nous avons combattu la grande corruption. La surfacturation nous coûtait des dizaines de milliards par an. Et nous avons réduit le train de vie de l'Etat et de ses entreprises publiques. Ces économies devraient représenter 20 à 21 milliards de dollars à la fin de l'année», entretien accordé au journal français *l'Opinion* du 13 juillet.

² Voici ce que dit, cité par le journal gouvernemental, *El Moudjahid* du 16/11/2020, un ancien magistrat de la Cour des comptes : «sans évolution positive et exceptionnelle des ressources d'hydrocarbures, principal segment de couverture du déficit budgétaire, ou bien une très forte compression des dépenses et, à contrario, une hausse exceptionnelle de la fiscalité ordinaire, le budget de l'État se retrouvera dans une impasse qui contraindra les pouvoirs publics à des solutions exceptionnelles».

sociale depuis l'indépendance³. Je ne souscris pas non plus à la thèse qui pose des limites au déficit et à la dette publique comme gages de bonne gestion des finances publiques. [Je rappelle que ces plafonds – 3% de déficit et 60% de dette publique – ont été fixés arbitrairement, notamment, par le [traité européen dit de Maastricht](#) sans aucune base empirique ou théorique.] Elles sont idéologiquement et politiquement orientées pour justifier et imposer des politiques d'austérité aux catégories populaires.

Il n'en demeure pas moins que, dans notre pays, le déficit budgétaire tout comme la dette publique, interrogent quant à leur persistance et, surtout, à la gestion particulièrement prédatrice et opaque des finances publiques. D'autant plus que les rôles respectifs de l'Etat⁴ et de son budget sont apparus en ces temps de crise pandémique, plus que jamais, nécessaires pour soutenir le système de santé bien sûr, mais aussi tous les secteurs d'activité économique et sociale.

. En se limitant au seul [déficit budgétaire](#), on relève que celui-ci est devenu chronique au fil des ans. Les chiffres sont éloquentes à ce niveau.

Un déficit budgétaire persistant⁵

Unité : milliards DA et %/PIB

	2015	2016	2017	2018	2019 ^(e)	2020 ^(p)
Solde budgétaire	-3103,8	-2285,9	-1035,4	-1913,5	-559,4	-1.976,9
%/PIB	18,58	13,13	5,36	9,16	2,46	10,4

(e) : estimation, (p) : prévision

³ [système-dégage-VF.1.pdf \(ahmeddahmani.net\)](#)

⁴ Pour D. Cohen, l'Etat doit tenir un rôle majeur durant cette crise, in *Le Monde* du 02/04/2020.

⁵ <http://www.ons.dz/IMG/pdf/comptesn4t2019.pdf> , et <http://www.aps.dz/economie/105622-le-texte-de-loi-de-finances-complementaire-2020-par-les-chiffres>.

Le quadruplement du déficit prévu pour 2020 s'explique, en partie, par une diminution des recettes budgétaires inscrites dans la loi de finances complémentaire (LFC) 2020, soit 5395,5 milliards de dinars (41,92 milliards de dollars) contre 6289,7 milliards DA (48,87 milliards \$) dans la loi de finances initiale (LFI) 2020. Pour l'année 2021, dans le projet de loi de finances (PLF 21)⁶ le déficit serait encore plus important (13,6 % par rapport au PIB au lieu des 10,4 % prévus en 2020). En volume il atteindrait 2784,8 milliards de dinars (21,7 milliards de dollars), soit l'équivalent du budget d'équipement pour 2021⁷. Le déficit du Trésor devrait s'élever en 2021 à 3614,4 milliards de dinars (17,6 % du PIB).

La [dette publique](#) a presque doublé entre 2017 et 2019, passant de 27 % à 45,9 %, et les prévisions de la Banque mondiale ne sont pas rassurantes : 56,2 % en 2020, 67,1 en 2021, et 75,7 pour 2022⁸. Le fonds de régulation des recettes⁹ mis en place dans les années 2000, qui atteignait encore 6570 milliards de dinars en 2012, a été totalement vidé en 2017¹⁰, soit plus de 51 milliards de dollars liquidés en cinq ans – un signe que les recettes ont été particulièrement insuffisantes ces dernières années pour couvrir les dépenses publiques programmées.

Aussi, les exercices d'équilibre réalisés par le ministère des finances demeurent incertains car largement tributaires, en raison de l'inconnu que représentent les recettes pétrolières - une variable exogène sur laquelle le pouvoir d'Etat n'a aucune marge de manœuvre ni une quelconque prise.

⁶ http://www.mf.gov.dz/article_pdf/upl-4edfbb6bdc724a0ed0c0791c9a75576f.pdf

⁷ *El Watan* du 13/10/2020

⁸ <http://pubdocs.worldbank.org/en/182691587681418097/pdf/2020002219FREfre002-Algeria.pdf>

⁹ Le fonds de régulation des recettes (FRR) est un fonds souverain interne créé en 2000 dont le but est de gérer les excédents budgétaires liés aux exportations d'hydrocarbures.

¹⁰ Rapport de Présentation du Projet de Loi de finances de 2020 ..., Ibid.

Des recettes insuffisantes et aléatoires

La fiscalité pétrolière a toujours constitué un repère-pivot pour les recettes publiques : 12 % dans les années 1960, 30% dans les années 1970, elle bondit à plus de 60% dans les années 1980, avec un pic de 78 % en 2006. A la fin d'octobre 2019, le taux atteint 39,5 %. Il n'est pas alors étonnant que le déséquilibre budgétaire soit, en partie, justifié par une fiscalité dépendante d'un marché mondial pétrolier particulièrement instable mais que les responsables semblent toujours minimiser, voire ignorer¹¹. Basées sur un prix fiscal théorique, les recettes fiscales pétrolières se caractérisent par leur irrégularité et leur non-concordance, certaines années, avec les prévisions. Pour cet exercice et les suivants, le FMI table sur un prix du baril à 157 dollars¹² pour parvenir à l'équilibre budgétaire, alors que l'actuel ministre de l'énergie sort de son chapeau un prix à 60 dollars menant à l'équilibre sur deux ans. En fait, et quel que soit le chiffre avancé, l'impasse semble totale car la marge de manœuvre sur ce paramètre essentiel est plus que réduite, voire chimérique. Dans la LFC 2020, le gouvernement est contraint de ramener le prix fiscal de 50 \$ à 30 \$¹³. Le PLF 2021 retient comme hypothèse, une augmentation du prix référentiel du baril à 40 \$.

L'autre source de difficulté dans l'équilibre budgétaire réside dans les recettes ordinaires. Celles-ci sont, en principe, liées à la capacité de l'Etat à percevoir les impôts et taxes inscrits dans la loi de finances. Or, il est de notoriété publique que plusieurs impôts et taxes sont faiblement perçus. Comme si l'Etat cherchait à dépendre le moins possible de la société. Il est symptomatique de noter à ce propos que les appareils de l'Etat, les

¹¹ Quel que soit le responsable du secteur et quelle que soit la conjoncture, c'est le même discours qui est seriné : « Les prix du pétrole devraient augmenter progressivement au cours du deuxième semestre de 2020 après avoir atteint des niveaux très bas dans le contexte de la pandémie de Covid-19 qui a fait reculer la demande de pétrole mondiale », in <http://www.aps.dz/economie/104317-arkab-les-prix-de-petrole-augmenteront-progressivement-au-deuxieme-semester-de-2020>.

¹² Algérie-éco du 27/09/2020.

¹³ Et le prix de marché de 60 \$ à 35 \$ le baril.

différentes structures étatiques se sont multipliées et diversifiées sans que pour autant la fiscalité ordinaire augmente dans les mêmes proportions. Tout au contraire puisqu'elle a décliné de moitié entre 1967 et 1980. Ainsi, la part de la fiscalité ordinaire passe de 66% en 1963-66 à 33% en 1980. Seul l'impôt sur le revenu global (IRG) - prélèvement à la source oblige - est effectivement acquitté par les salariés et fonctionnaires déclarés aux services de la sécurité sociale et aux impôts. Et encore, car ce n'est pas le cas de tous ceux qui travaillent, comme le relève l'ONS en septembre 2015 qui avance que le taux de non-affiliation à la sécurité sociale était de l'ordre de 40 %. Selon Nourredine Boudierba, un syndicaliste expert des questions sociales, «depuis 2011, la contribution des salariés au budget de l'Etat à travers l'IRG sur les salaires, phénomène unique au monde, dépasse celles des entreprises (impôt sur les bénéfices des sociétés) et des fonctions libérales (IRG des non-salariés) réunies (une fois et demie en 2018). En 2018, l'IRG sur les salaires représentait 26% de la fiscalité ordinaire, contre seulement 15 % pour l'IBS et 3,5% pour l'IRG des non-salariés.»¹⁴ La charge fiscale en matière de revenus pèse donc essentiellement sur les catégories du travail. Et comme le dit l'adage populaire : « Mahgourti ya djarti ». [TdA : *seuls les faibles paient*]

Dans la LFC (2020), le pouvoir exécutif avait projeté d'améliorer le rendement fiscal avec trois principales mesures, qui relèvent plus de l'effet d'annonce que de la réalité. La première, l'augmentation de la taxe sur les produits pétroliers (TPP) (+ 3 DA par litre d'essence et + 5 DA par litre de diesel) a dû être ajoutée en urgence¹⁵. Ce n'est pas le moindre des paradoxes algériens que de voir le prix des carburants augmenter alors que le prix du brut chute. Il est difficile à ce stade de chiffrer ce que rapportera au budget cette augmentation mais on peut relever son incidence probable sur la hausse des coûts des transports et ceux des biens et services nécessitant l'usage de carburants. Leur

¹⁴ elwatan.com/edition/actualite/sale-temps-pour-les-revenus-moyens-28-05-2020

¹⁵ A la mi-mars 2020, le ministre de l'énergie excluait, pourtant, toute augmentation des prix de l'énergie, y compris l'électricité.

consommation n'a cessé de progresser durant la dernière décennie. Elle a ainsi été multipliée par plus de 2,5 : 14,4 millions de tonnes en 2019 contre 5,6 millions en 2000¹⁶, dont plus de 20 % sont importés.

L'impact de l'augmentation de la taxe appliquée aux importations de véhicules neufs n'est pas évalué non plus. Gageons qu'elle ne gênera nullement les catégories sociales habituées à ce type de transaction et qui font montre de l'indécent étalage de leurs dernières acquisitions.

Enfin, le remplacement de l'impôt sur le patrimoine par un impôt sur la fortune, avec l'élargissement du champ des personnes auxquels il sera imposé et avec l'augmentation de sa valeur selon un barème progressif¹⁷, demeure en deçà des exigences de l'heure. Preuve en est et alors que la mesure devait se concrétiser en début d'exercice 2020, ce n'est qu'en ce mois de novembre que le ministre des finances annonce que «la Direction des impôts est en passe d'élaborer un fichier national pour les assujettis à l'impôt sur la fortune (ISF) afin de les recenser et d'en évaluer les avoirs »¹⁸. A croire que le pouvoir d'Etat, comme à son habitude, projette d'épargner ses clientèles alors que la situation exige une plus grande rigueur et un véritable contrôle sur l'origine et la constitution des multiples fortunes. Et ce n'est pas les promesses d'une modernisation de l'administration fiscale ni sa numérisation avancée comme une panacée, qui pourront améliorer le rendement fiscal. Pas plus le projet dans le PLF 2021 d'élargissement de l'assiette fiscale avec le prélèvement de nouveaux impôts sur des activités comme les cessions de biens mobiliers et immobiliers ainsi que de foncier.

Au-delà des discours répétitifs et non crédibles, rien n'indique que le pouvoir d'Etat cherche à éliminer ou, à tout le moins, à réduire, les immenses zones de non-droit fiscal,

¹⁶ <http://www.aps.dz/economie/105782-lancement-de-la-realisation-d-une-raffinerie-a-tiaret-en-2022>

¹⁷ un taux de 0,15 % pour le patrimoine dont la valeur variée entre 100 et 150 millions de DA, de 0,25 % pour le patrimoine dont la valeur variée entre 150 et 250 millions de DA, de 0,35 % pour le patrimoine dont la valeur variée entre 250 et 350 millions de DA et de 0,5 % si la valeur du patrimoine variée entre 350 et 450 millions de DA.

¹⁸ [Un fichier national pour les assujettis à l'ISF en cours d'élaboration \(aps.dz\)](#)

partout dans le pays, à mettre en pratique effectivement et avec rigueur le recouvrement fiscal - des défis qui exigent une volonté politique sans faille assise sur une légitimité politique effective dont ne dispose pas l'actuel pouvoir d'Etat.

Les dépenses publiques : un véritable capharnaüm

Le déficit budgétaire qui s'aggrave et l'amenuisement des ressources fiscales ne se traduisent pas par une maîtrise des dépenses budgétaires. Au contraire comme l'indique le tableau suivant qui montre une augmentation des dépenses publiques comme hors contrôle.

Dépenses budgétaires incontrôlables (2020-21)

Unité : milliards dinars

Dépenses	LFC 20	PLF 21	Evolution (%)
Totales	7372,7	8113,3	10
Fonctionnement	4752,4	5314,5	11,8
Equipement	2620,3	2798,5	6,8

L'évolution de + 10 % des dépenses est indicatif de la dérive budgétaire d'un pouvoir d'Etat visiblement sans repères. Pour l'exercice 2021, les dépenses de fonctionnement reprennent leur ascension, + 11,8 %, s'établissant à 5314,5 milliards de dinars (près de 42 milliards \$), soit les deux-tiers (2/3) du budget total. Les recettes fiscales attendues (pétrolière et ordinaire) couvriront à peine ces dépenses. Les dépenses d'équipement, qui augmenteront de 6,8 %, s'élevant à 2798,5 milliards de dinars en 2021

(près de 22 milliards \$), seront donc couvertes par le déficit budgétaire prévu pour cet exercice.

La rigueur budgétaire, tant clamée, n'est plus à l'ordre du jour¹⁹. Rappelons-nous ce que tonnait le président désigné en mars dernier: « Il est impératif de mettre un terme aux mauvaises pratiques qu'a inculquées la période de l'aisance financière, à l'exemple du gaspillage, de l'esprit dépendantiste, de fainéantise [sic] et de surconsommation [resic] »²⁰. Aujourd'hui, elle s'avère plus problématique que jamais, de l'aveu même du ministre des finances qui met en avant le caractère incompressible des dépenses de fonctionnement dont près de la moitié sert à la rémunération des personnels. Et pour cause, cette armée de fonctionnaires (près de 2,5 millions de personnes - plus de 22 % de la population occupée), souvent en sureffectifs dans certains segments de l'administration, est celle qui est chargée par le pouvoir d'Etat d'assurer l'encadrement et, plus encore, le contrôle bureaucratique de la société. Un rôle inhibant, qui aboutit à compliquer dans le quotidien la vie des citoyens et à décourager toutes les initiatives citoyennes (association, entrepreneuriat, etc.) tout en pratiquant la corruption comme mode de fonctionnement courant. Le « *Yetnahaw ga3* » [« qu'ils dégagent tous »] dans sa radicalité primaire est instructif à ce sujet .

L'autre poste de dépenses est celui relatif aux transferts sociaux et les subventions que les institutions internationales mettent régulièrement en cause et conseillent leur « réforme », en fait leur démantèlement. Pour 2021, elles sont estimées à 1929,35 milliards de dinars (15 milliards \$), soit près de 10 % de la richesse nationale (PIB) et près du quart du budget, 23,7 %. Pour ces dépenses, les déclarations martiales, voire injurieuses, ne sont donc plus de mise, du moins officiellement. Et c'est le même ministre

¹⁹ Rappelons-nous que pour l'exercice 2020, certaines dépenses de fonctionnement (hors masse salariale et transferts sociaux) qui devaient être réduites de 50 %, le seront finalement de 3 %..

²⁰ Texte intégral du communiqué de la réunion périodique du Conseil des ministres, publié dans *El Moudjahid* du dimanche, 22 mars 2020.

qui reconnaît qu'une révision de la politique sociale est « complexe, voire sensible ». Elle ne peut intervenir de sitôt, compte tenu « de la conjoncture actuelle » dont on sait qu'elle couve une véritable poudrière sociale²¹.

L'histoire du pays nous a toujours enseigné que le pouvoir d'Etat manifeste une véritable hantise des mouvements sociaux qu'il ne peut contrôler. Ce fut le cas au début des années 2010, où la crainte de voir se propager l'onde de choc tunisienne de 2011 lui a fait craindre le pire. Les émeutes de janvier 2011 dans plusieurs villes algériennes l'ont poussé à prendre des mesures sociales censées « calmer la rue » : emploi public, subventions, crédits, etc.²². Des agents contractuels sont titularisés dans la fonction publique et plusieurs catégories de fonctionnaires bénéficient d'augmentations substantielles sans contrepartie productive. Les plus « chanceux » vont voir leurs traitements doubler voire tripler avec un effet rétroactif sur trois ans - une dépense supplémentaire de plus de 1000 milliards de dinars (7,8 mds \$) qui fait exploser le déficit budgétaire : 3,9 % en 2010 et 33,9 % en 2011.

En direction des jeunes, l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) est chargée de réactiver le système de crédit. Entre janvier et mai 2011, 15 000 crédits ont été octroyés dans des conditions plus qu'étranges. Selon *El Watan* du 10 juin 2011, un responsable militaire confirme ainsi l'emprise de la police politique sur toute la vie sociale en déclarant : « Lorsqu'elle était semi-autonome, l'ANSEJ était beaucoup plus performante et opérationnelle ; actuellement elle est un instrument du DRS ». Concernant la nature des investissements, un responsable de l'ANSEJ affirme que : « Rares sont les projets qui vont aboutir. La seule motivation des jeunes, c'est de décrocher le crédit bancaire et partir à l'étranger. » Ainsi, des cas avérés de financement de *Harga* (émigration clandestine) par l'ANSEJ sont rapportés, et les conditions de prêt sont on ne

²¹ Cette question sera traitée dans la note 6 à venir.

²² A. Dahmani, « Rente et compromis social en Algérie : vers la rupture ? », *Raison présente*, n°181, 2012.

peut plus dérisoires. Même l'intérêt de 1 % exigé du bénéficiaire est pris en charge par le Trésor public.

Dans une de ses récentes notes, le Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise (CARE) semble avoir pris conscience de la complexité de la situation économique et de la politique sociale du pays. Ce think-tank proche des milieux patronaux propose ainsi une « refonte progressive mais totale du système de protection des populations les plus vulnérables ». Et de préciser, à juste titre, que « de fait, tant qu'une approche de la politique sociale adossée aux revenus ne sera pas techniquement possible et praticable, il ne sera pas possible de [la] mener à bien »²³. Pour ma part aussi, il me semble important de procéder à une profonde révision de la politique sociale qui a été dévoyée et pervertie avec ses abus, ses fraudes, ses aberrations, etc. Et le projet de création d'une « agence relevant du ministère des finances pour mettre en œuvre et gérer un programme de ciblage et d'indemnisation des familles affectées » est peu crédible. Cette révision, certes nécessaire, ne peut se faire sans s'interroger sur la politique budgétaire et sur l'action de l'Etat dans son ensemble. Ce qui n'est pas dans les projets ni même les intentions des tenants du pouvoir d'Etat rompus à la prédation dans un climat d'opacité.

En se focalisant sur la dernière décennie, on peut ainsi noter que la progression des dépenses publiques est la traduction d'une gestion dispendieuse du budget de l'Etat. Et c'est le ministre précité qui le reconnaît en soulevant le problème des surcouts dans les programmes publics « résultant du manque, voire de l'absence de maturation des études des projets de développement. Ce qui a de tout temps induit des écarts inimaginables entre les autorisations programmes initiales et celles concédées des années après ». Comme ce fut le cas des grands chantiers d'infrastructures, de logements et même d'une

²³ <https://care.dz/>

mosquée dont le coût est estimé à 1 milliard de dollars²⁴. Ces programmes qui ont mobilisé des sommes colossales n'ont obéi, en fait, à aucune stratégie lisible. Ils se sont limités à une série de projets avec leurs dotations budgétaires. La référence à une [démarche keynésienne](#) avancée par certains thuriféraires du pouvoir, fait partie du brouillage idéologique et politique ambiant. Nous sommes loin du modèle keynésien de relance de la croissance par la politique des grands travaux financés par la dépense publique. Les quelques capacités nationales en matière d'ingénierie et de réalisation ont été marginalisées. Les projets sont confiés à des entreprises étrangères (chinoises, japonaises, turques, égyptiennes, etc.), qui recrutent une partie de leur main d'œuvre dans leurs pays respectifs²⁵. L'opacité est la règle aussi bien sur les choix effectués que sur les partenaires extérieurs sollicités.

La baisse des dépenses publiques doit être étudiée, planifiée et mise en œuvre avec rigueur. Mais est-elle envisageable dans les conditions de la gestion publique prédatrice que l'on connaît²⁶ ? Quid d'une administration toute-puissante qui gère les ressources publiques en toute opacité, sans contrôle réel et encore moins de contre-pouvoirs ? Comment, en effet, mener à bien le nécessaire assainissement des finances publiques quand on connaît la faiblesse ou l'ineffectivité des institutions et structures administratives, juridiques et fiscales de l'Etat ? Quand on sait que les différents appareils et structures qui le composent sont détournés de leurs fonctions institutionnelles et ne servent pas l'intérêt général, qu'ils sont « privatisés » au service des intérêts de la « nomenklatura » et de son « oligarchie ».

Est-ce un hasard, d'ailleurs, si l'opacité des finances publiques soit la règle -

²⁴ Le coût réel aurait été multiplié par deux voire par trois selon les sources. Les Algériens ont pris l'habitude de mesurer le coût d'opportunité des structures sanitaires qui auraient dû être construites en lieu et place de cet édifice, dernier avatar de la mégalomanie de Bouteflika.

²⁵ C'est le cas notamment de l'entreprise chinoise en charge de la mosquée, la China State Construction Engineering Corporation (CSCEC), qui a ramené 10 000 ouvriers sur 17 000 au total.

²⁶ Les révélations rapportées ces derniers mois par la presse à l'occasion des procès des « oligarques » et autres membres de la « nomenklatura » sont stupéfiantes.

dénoncée à juste titre par un autre think-thank, NABNI²⁷ (« nous construisons »), contributeur engagé au sein du Hirak²⁸. Ce que confirme aussi l'enquête sur le budget ouvert dans sa septième édition en 2019²⁹, où, sur 117 pays étudiés, l'Algérie est au plus bas de l'échelle sur les trois indicateurs retenus sur une échelle de 100.

Enquête sur le Budget Ouvert 2019

	Transparence	Participation	Contrôle
Moyenne mondiale	45	14	45
Algérie	2	0	35
Maroc	43	6	44
Tunisie	35	17	45
Egypte	43	15	50

Il faut bien se rendre à l'évidence que depuis des décennies, voire depuis l'indépendance, les nouveaux groupes dominants qui monopolisent et contrôlent les appareils étatiques gèrent, pour leur propre profit et celui de leurs clientèles et proches, toutes les ressources publiques et pas seulement le budget : finances, entreprises, terres, immobilier, etc... On comprend alors pourquoi le pouvoir d'Etat n'envisage nullement de mener des coupes budgétaires dans les multiples niches qui profitent à ses protégés et clientèles divers : résidences d'Etat, représentations diplomatiques, représentations Air Algérie, etc.. Il ne compte pas non plus mettre à contribution les hauts salaires de la fonction publique, ni mettre un terme aux retraites dorées de certains de ses serviteurs zélés, et à toute la faune des émargeurs indus au Trésor public, etc...

²⁷ <http://www.nabni.org/>

²⁸ Dans une contribution appelé chantier #1, « Nabni encourage la société civile à exiger expressément des comptes et de la transparence aux pouvoirs publics. »

²⁹ <https://www.internationalbudget.org/publications/open-budget-survey-2019-global-report/>

Le Hirak l'a bien perçu dès les premières manifestations de février 2019 où le slogan « Klitou leblad ya sarrakine » [« Vous avez mangé le pays, ô voleurs »] et qui n'a jamais quitté les cortèges des manifestations et les réseaux sociaux.

Paris , novembre 2020

Ahmed Dahmani est économiste, enseignant-chercheur à la retraite. Il a enseigné, en Algérie, à l'université de Tizi Ouzou puis à l'Université Paris-Sud, en France. Auteur de [*L'Algérie à l'épreuve. Économie politique des réformes. 1980-1997*](#) (Paris, L'Harmattan ; Alger, Casbah, 1999).
Site personnel : <http://www.ahmeddahmani.net/>